



N° 11084*21

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01042019	et clos le	31032020	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
MASAN BEAUTY ESTHETIC SASU					
SIRET	8	2	0	9	5
	4	5	8	4	0
	0	0	1	8	
Adresse du principal établissement :			Mél: veronique.rosselin@viris-experts.com		
57 AVENUE PIERRE GRENIER 92100 BOULOGNE BILLANCOURT			Ancienne adresse en cas de changement :		

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées	ESTHETIQUE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumises au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé TEN! CO

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
VIRIS EXPERTS 9 bis rue Henri Martin 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT Tél : 01.41.31.59.45	Tél :
OGA/OMGA	Identité du déclarant :
Viséur conventionné (Cocher la case correspondante)	Date : 30072020 Lieu : BOULOGNE
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur conventionné :	Qualité et nom du signataire : PDG-THOMAS MASAN
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur conventionné	Signature :

CONTROLE DE CONCORDANCE

DESIGNATION	MONTANT	ECART
	Total écart	0.00

Désignation de l'entreprise MASAN BEAUTY ESTHETIC SASU			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise 57 AVENUE PIERRE GRENIER 92100 BOULOGNE BILLANCOURT						
SIRET 8 2 0 9 5 4 5 8 4 0 0 0 1 8						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2				
			Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 0			
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010	14 000	012	14 000	
		Autres* 014		016		
	Immobilisations corporelles* 028	67 446	030	28 372	39 074	
	Immobilisations financières* (1) 040	1 838	042		1 838	
	Total I (5) 044	83 284	048	28 372	54 912	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050	2 743	052	2 743	
		Marchandises* 060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés* 068		070		
		Autres* (3) 072	4 182	074	4 182	
	Valeurs mobilières de placement 080		082			
	Disponibilités 084	1 035	086		1 035	
	Charges constatées d'avance* 092	61	094		61	
Total II 096	8 020	098		8 020		
Total général (I + II) 110		91 305	112	28 372	62 933	
PASSIF					Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel* 120				1 500	
	Écarts de réévaluation 124					
	Réserve légale 126					
	Réserves réglementées* 130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131) 132					
	Report à nouveau 134				(46 564)	
	Résultat de l'exercice 136				5 013	
	Provisions réglementées 140					
	Total I 142				(40 051)	
Provisions pour risques et charges Total II 154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156				78 065	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164					
	Fournisseurs et comptes rattachés* 166				10 691	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 629) 172				14 227	
	Produits constatés d'avance 174					
Total III 176				102 983		
Total général (I + II + III) 180				62 933		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193	(4) Dont dettes à plus d'un an 195			78 065	
	(2) Dont créances à plus d'un an 197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182			2 611	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs 199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184				

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise MASAN BEAUTY ESTHETIC SASU		Néant <input type="checkbox"/> *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018			
				Exercice N clos le			
				13 1 0 13 2 10 12 10			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210		
	Production vendue	} Biens	} dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
				217	218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					244	
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*					254	
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262		
			260				
Total des charges d'exploitation (II)					264		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)		} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300		
		} dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	5 013		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles*					322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	
	Divers* , dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	ZFU-TE (44. octies et octies A)		987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)		989	
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)		138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art.44 undécies)		990	
	ZFANG (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer		344	
	BUD (44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993	
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit					346
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite					641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352		
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*					356	
	Déficits antérieurs reportables* 44 295 dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370		
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	14 000	402		404		406	14 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	8 042	442	1 900	444		446	9 942				
	Installations générales agencements divers	450	55 102	452	650	454		456	55 752				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 752	472		474		476	1 752				
	Immobilisations financières	480	1 778	482	61	484		486	1 838				
TOTAL		490	80 674	492	2 611	494		496	83 284				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 551	532	1 867	534		536	6 418				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	15 392	542	5 583	544		546	20 976				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	674	562	305	564		566	979				
TOTAL		570	20 617	572	7 755	574		576	28 372				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : MASAN BEAUTY ESTHETIC SASU										Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607					
	Autres provisions réglementées*		610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636					
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646					
	Sur clients et en cours		650	652	654	656					
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666					
TOTAL			680	682	684	686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700	705									
Terrains	710	715									
Constructions	720	725									
Inst. techniques mat. et outillage	730	735									
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745									
Matériel de transport	750	755									
Autres immobilisations corporelles	760	765									
TOTAL		770	775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780			
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	44 295	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995		
Déficits imputés			983	5 391	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996		
Déficits reportables			984	38 904							
Déficits de l'exercice			860								
Total des déficits restant à reporter			870	38 904							
VI DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325	381				
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380				
N° du centre de gestion agréé						388					
Montant de la TVA collectée						374	20 295				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	9 768				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398					
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

1 / 1 (1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le 3 | 1 | 0 | 3 | 2 | 0 | 2 | 0

SIREN 8 | 2 | 0 | 9 | 5 | 4 | 5 | 8 | 4

Dénomination de l'entreprise MASAN BEAUTY ESTHETIC SASU

Adresse (voie) 57 AVENUE PIERRE GRENIER

Code postal 92100 Ville BOULOGNE BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique AMON Prénom(s) MASAN

Nom marital THOMAS % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 150,00

Naissance : Date 13111972 N° Département Commune GRAND BASSAN Pays COTE D'IVOIRE

Adresse : N° 1 Voie AVENUE AUGUSTE DUTREUX

Code Postal 78170 Commune LA CELLE ST CLOUD Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

N° 2033-F-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt
[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant *

Exercice clos le [3 | 1 | 0 | 3 | 2 | 0 | 2 | 0]

SIREN [8 | 2 | 0 | 9 | 5 | 4 | 5 | 8 | 4]

Dénomination de l'entreprise [MASAN BEAUTY ESTHETIC SASU]

Adresse (voie) [57 AVENUE PIERRE GRENIER]

Code postal [92100] Ville [BOULOGNE BILLANCOURT]

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : [905]

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

